

Technicien (ne) à la comptabilité et paie - Liste d'admissibilité

Service :	Tous
Division ou Section :	Tous
Numéro de concours :	INT-BLC-2018-007
Nature d'emploi :	Selon les besoins
Nombre de postes :	1
Date de fermeture (jj/mm/aaaa) :	31/01/2018
Lieu de travail :	Tous les secteurs de la Ville de Gatineau
N° de référence :	J1217-0200

Vous avez le goût d'un travail satisfaisant et qui offre des défis à votre mesure? La Ville de Gatineau est l'endroit par excellence où travailler, de par la diversité des emplois et les nombreuses opportunités de carrière que l'on y retrouve. Le dynamisme et le bien-être des 3000 employés sont au coeur des préoccupations de la Ville.

Cette dernière s'est d'ailleurs dotée de valeurs qui sous-tendent les choix, les décisions et les actions des personnes qui y travaillent : Respect, Approche client, Leadership visionnaire, Engagement, Bien-être et Éthique et justice. Quatrième ville en importance au Québec avec une population de plus de 278 500 personnes, Gatineau est un employeur de choix!

Résumé des fonctions

À ce titre, le technicien à la comptabilité et paie effectue différentes analyses financières et comptables; concilie et analyse certains auxiliaires avec les comptes du grand-livre; concilie les comptes de déductions à la source à l'aide du logiciel de la paie; effectue le traitement de la paie; collabore à l'élaboration des états financiers annuels; accomplit toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

Qualifications et exigences

- Posséder un diplôme d' études collégiales en techniques administratives, option comptabilité.
- Posséder un minimum de trois années d' expérience dans le domaine des tâches.
- Posséder une capacité d'analyse.
- Être apte à résoudre les problèmes.
- Posséder de bonnes habiletés en communications interpersonnelles.
- Maîtriser le logiciel Excel de base
- Avoir de la rigueur.
- Faire preuve d'autonomie.
- Être organisé.

Processus de dotation

Examens/Compétences évaluées:

- Capacité d'analyse
- Résolution de problèmes
- Communications interpersonnelles
- Habiletés techniques ou professionnelles (Excel de base)

- Rigueur
- Autonomie
- Être organisé

Horaire de travail

35 heures/semaine (Réf.: article 24.01 a) de la convention collective des cols blancs).

Salaire

Taux horaire de 25.89 \$ à 32.37 \$, selon la classe 7.

Inscription

À tous les employés cols blancs de la Ville de Gatineau. Pour les postes permanents, la priorité est donnée aux salariés permanents, aux salariés à l'essai et aux salariés temporaires en vertu des paragraphes 10.06 e) à g) de la convention collective des cols blancs.

Cette liste servira à combler un ou des postes permanents et des affectations temporaires.

Les employés de la Ville de Gatineau intéressés à cet emploi doivent faire parvenir leur candidature avant 23 h 59 le 31 janvier 2018 par le biais de l'intranet en sélectionnant l'option "Offre d'emploi à l'interne" puis en complétant votre profil dans la section "Mon profil" et en appuyant sur "Postulez maintenant" au bas de l'affichage.

Une copie du dernier relevé de notes officiel académique et/ou l'original du diplôme sera exigé lors des examens et/ou de l'entrevue.

Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae qui contient les précisions qui permettront d'établir avec justesse si celui-ci rencontre les exigences du poste sur le plan de la scolarité et de l'expérience.

Le nombre de poste est estimatif et sera ajusté en fonction des besoins.

Nous souscrivons au principe de l'égalité des chances dans l'emploi. Nous vous remercions à l'avance de votre candidature. Cependant, seules les personnes retenues seront contactées.